

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 16 décembre 2014**  
~~~~~

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014.

Etaient présents : Messieurs Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, madame Gaëlle DALAIS, monsieur René BERTON, mesdames Christelle JARRIGE, Liliane ANDRÉ, Annick MOUHÉ, Monsieur Stéphane MONCEAU, madame Magali LABBEY et monsieur Mathieu GESLOT.

Pouvoirs : Madame Michelle DUMAS PREVOS a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Absents excusés : Madame Danièle DOAN VAN, messieurs Philippe MATHIEU, Emmanuel ROY et madame Carolle ROULIN

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention pour l'Agence Postale
- Réaménagement de deux emprunts
- Ouverture d'une ligne de Trésorerie
- Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire expose :

Une agence Postale va être installée à la mairie. Le local va être crée en janvier 2015, le matériel sera en place début février.

Elle sera ouverte tous les après-midi des lundis, mardis, jeudis, vendredi et le mercredi matin.

Les frais d'agencement du local sont à la charge de la commune.

Il présente au Conseil Municipal le dossier, et les devis estimatifs.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

1°) d'émettre un avis favorable aux travaux d'aménagement d'un local pour une Agence Postale.

Les devis retenus sont :

- de l'entreprise BERNARD pour **4 256.67 € HT**,
- de l'entreprise PERRIER pour **175.00 € HT** ;

Ces sommes seront inscrites au budget 2015.

2°) de demander au CONSEIL GENERAL, dans le cadre de la revitalisation du petit patrimoine des communes, une subvention pour les travaux d'aménagement d'un local pour une Agence Postale.

3°) de s'engager à prendre en charge le montant de la dépense non couvert par la subvention.

4°) D'autoriser, monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

REAMENAGEMENT DE DEUX EMPRUNTS

Monsieur le Maire propose de réaménager deux emprunts, afin de réduire au maximum les frais financiers et de réajuster la dette de la commune en profitant des taux actuels relativement bas.

Après avoir pris contact avec le Crédit Agricole, deux propositions sont faites.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des contrats établis par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, décide :

Prêt n° 70008328356

| Caractéristiques du financement | Situation actuelle | Réaménagement proposé | variations |
|----------------------------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| Capital restant dû au 01/12/2014 | 186 373.00 € | 186 373.00 € | |
| Durée résiduelle e mois | 189 | 189 | |
| Montant prochaine échéance | 3 973.26 € | 3 841.34 € | -131.92 € |
| Périodicité | Trimestrielle | trimestrielle | |
| Taux du prêt | 3.90 % | 3.43 % | -0.47 % |
| Type de taux | Fixe | Fixe | |
| Frais de dossier | | 279.55 € | |
| Coût total | 250 315.02 € | 242 283.62 € | -8 031.40 € |

Prêt n° 70001122507

| Caractéristiques du financement | Situation actuelle | Réaménagement proposé | variations |
|----------------------------------|--------------------|-----------------------|------------|
| Capital restant dû au 01/12/2014 | 26 066.48 € | 26 066.48 € | |
| Durée résiduelle e mois | 54 | 54 | |
| Montant prochaine échéance | 1 606.37 € | 1 556.01 € | -50.36 € |
| Périodicité | Trimestrielle | trimestrielle | |
| Taux du prêt | 4.46 % | 3.07 % | -1.39 % |
| Type de taux | Fixe | Fixe | |
| Frais de dossier | | 150.00 € | |
| Coût total | 28 914.19 € | 28 158.14 € | -756.05 € |

Ce réaménagement de taux est exonéré de toutes indemnités financières et de gestion.

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Nous avons dû faire face à des travaux imprévus lors du transfert de la cantine à la salle des fêtes, ainsi qu'aux écoles en 2013.

Les dotations de l'Etat étant moindres à chaque début d'année et notre trésorerie, malgré un redressement significatif ne nous permet pas d'honorer certaines factures obligatoires en début d'année.

Pour cela nous pouvons ouvrir une « ligne de trésorerie ».

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres nous a proposé la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ouvrir une « Ligne de trésorerie » de 50 000 € (cinquante mille euros) sur un an,
- De choisir La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un taux **Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.70** (soit un taux de 1.782% pour les utilisations du 9 novembre 2014).
- Les frais de dossier s'élèvent à 0.15 % avec un minimum de 150 €,
- Que les intérêts seront comptabilisés en section de fonctionnement,
- La commission d'engagement est de 0.30% du montant global de la Ligne de Trésorerie, soit 150€ pour 50 000€
- Il n'y a pas de parts sociales,
- De donner tout pouvoir à monsieur le Maire pour cette affaire.

RENOUVELLEMENT DES TROIS CONTRATS « BESOIN OCCASIONNEL »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement des contrats « besoin occasionnel » aux écoles. Ces personnes interviennent dans le cadre des TAP et garderie.

CONTRAT CAE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ à la retraite de madame BERTHELOT. Nous envisageons, pour une période déterminée, d'employer une personne, sous contrat CAE, pour son remplacement.

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- De d'employer une personne sous contrat CAE,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

TOUR DE TABLE

MACAUD Olivier :

- Jeudi dernier a eu lieu la 3^{ème} réunion de la commission « personnes âgées ». Nous visiterons environ 60 foyers en janvier.
- Mercredi 17 décembre 2014, premier jour des trois enquêtes publiques. Vous pouvez consulter les dossiers, à la mairie, aux heures d'ouverture.
- Le problème du portail, d'un administré, ouvrant sur la chaussée est résolu. Des efforts sont à faire dans l'esthétique des lieux. Plusieurs éléments ne sont pas très heureux.

MONCEAU Stéphane:

Les travaux au Maineroux ont été très bien faits. Quelques améliorations sont à apporter au Pas du Loup.

DALAIS Gaëlle :

Malgré les travaux qui ont été faits dans la classe de madame BRIZON, les odeurs persistent. La salle de motricité deviendra, momentanément, la salle de classe.

Le spectacle de Noël a énormément plu aux enfants.

JARRIGE Christelle :

Le bulletin annuel est terminé, l'impression est en cours. Quelques associations n'ont pas souhaité donner d'articles.

A la cantine, les « grands » ont tendance à vouloir imposer leur volonté sur les autres.

Nous programmons de disposer d'une partie du local qui servait à l'association les Bambins. Il sera utilisé dans le cadre des TAP.

Pour le bulletin, nous avons choisi d'éviter toutes polémiques et le bulletin n'est pas là pour débattre ses griefs et autres soucis mais plutôt pour informer les Beurlaisiens sur les activités associatives.

Nous nous excusons pour les oublis et erreurs éventuels.

MOUHÉ Annick :

La vaisselle à la salle des fêtes n'est plus complète, il manque un peu de tout.

ANDRÉ Liliane :

Un groupe folklorique animera le repas du 25 janvier 2015.

Une nouvelle association, sur Beurlay, est née: « Regards ». Elle a un but artistique.

BERTON René :

Etat des lieux lors des locations de salles : certains locataires ne viennent pas pour l'état des lieux. Il faudrait que ce soit toujours les mêmes personnes qui le fassent, ce sont ses personnes qui donneraient et récupérerait les clés. Annick MOUHÉ et Marie-France BERTON se sont proposées.

GANDAUBER Gérard :

- L'article, dans le SUDOUEST, sur la fermeture du magasin COOP est faux. Madame BOURDICHON n'est pour rien dans cette volonté de fermeture, c'est une volonté de la COOP ATLANTIQUE.
- Des jeunes jouent dans le cimetière et sautent sur les tombent. Des mesures seront prises.
- Nous aurons une stagiaire à la mairie pendant quatre semaines durant le mois de janvier 2015.
- Les miss Saintonge, élues dernièrement à Beurlay, seront présentes au repas du 25 janvier 2015.
- Le préjudice, suite au vol de câbles électrique au terrain de football, s'élève à 3 200 €, non pris en charge par l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00H10.